

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 19 Juillet 2017

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du SCoT des 3 Vallées
Rapporteur : M. Le Président
2. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille dix-sept, le 19 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de Fillinges, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 12 Juillet 2017
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 17

Présents : Mesdames/Messieurs Chantal BEL, Fabienne SCHERRER, Jacqueline JACQUET, Carole BUCZ, Marie-Laure DOMINGUES, Patrick CHARDON, Luc NICOLAS, Daniel REVUZ, Bernard CHATEL, Léon GAVILLET, Laurent DETRAZ, Bruno FOREL, Serge PITTET, Joël BUCHACA, Pierre Henri MOSSUZ, Gilles SAUTHIER, Daniel TOLETTI.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs Laurette CHENEVAL, Alain PERNOLLET, Denis MOUCHET Christine CHAFFARD, Rolland PINGET, Yves DUPRAZ, Marielle DURET.

Délégué donnant pouvoir : / Rolland PINGET à Fabienne SCHERRER

Assistent : Mesdames/Messieurs : Nadine HEUZE, Jean François BOSSON.

Monsieur Laurent DETRAZ est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

Monsieur le Président remercie la presse et le public d'être venu ce soir, il s'agit d'une date importante, l'approbation du Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale sur lequel nous travaillons ensemble depuis un certain nombre d'année.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **7 Juin 2017** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION

Monsieur le Président, revient sur la réunion en date 13 Juillet 2017 où, les Présidents de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R), la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV), la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) ont rencontré Monsieur le Préfet pour lui faire part de leur volonté d'élaborer un SCoT commun.

Monsieur le Président rapporte que ce projet a été compris et partagé par Monsieur le Préfet qui a fait part de son soutien et a proposé qu'afin que celui-ci revête un caractère opérationnel dès le 1^{er} Janvier 2018, l'arrêté d'extension de périmètre serait validé au mois de Septembre.

Les élus du SCoT des 3 Vallées réaffirment à cette occasion leur souhait de se fédérer autour du futur SCoT « cœur du faucigny ».

Les Délibérations concordantes de toutes les communautés de communes font échos à cette dynamique territoriale.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération N°2017/07/01

1. - Approbation du schéma de cohérence Territorial des 3 Vallées Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président en propos liminaire remercie les élus, les associations, les citoyens et les services pour leur implication lors de l'élaboration du SCoT. Ce dernier a été initié par Serge PITTET et c'est par délibération le 10 Octobre 2012 que Comité Syndical décidait son élaboration.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des trois Vallées regroupe la communauté de communes de la Vallée Verte (communes de Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André de Boège, Saxel, Villard), la Communauté de Commune des Quatre Rivières (CC4R) (Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Mégevette, Onnion, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Ville-en-sallaz).

Malgré la mise en place d'une commission d'enquête qui s'est déroulée du 6 Mars au 19 Avril dans les pôles et les bourgs du territoire, la participation citoyenne a été en deçà de nos attentes sur un projet de cette nature. Cependant, Monsieur le Président remercie le monde associatif qui a su porter les aspirations du territoire et a apporté sa contribution à l'enquête.

Les objectifs fondateurs sont rappelés, il s'agissait de :

- Créer une réelle identité pour notre territoire multipolaire en apportant des réponses transversales à l'attractivité résidentielle, économique et la préservation du cadre de vie.
- Positionner le bassin de vie du SCOT des 3 Vallées face aux enjeux du développement urbain
- Mettre en cohérence les politiques menées sur le territoire du SCOT en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement, d'agriculture, de tourisme et d'implantations commerciales
- Développer et consolider un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie du SCOT des 3 Vallées répondant aux besoins actuels et futurs des habitants
- Utiliser le SCOT comme outil pragmatique et partagé de mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire.
- Contribuer à la protection des territoires par une réflexion sur les déplacements

Les grandes étapes d'élaboration sont également rappelées :

2009 :

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

- Arrêté de périmètre

2012 :

- Création du Syndicat
- Des réunions d'information avec nos partenaires

2014 :

- Mise en place des commissions thématiques et de séminaires transversaux
- Réunions avec les associations
- Création d'un site internet

2015 :

- Finalisation du diagnostic
- Travail sur le PADD

2016 :

- Arrêt du projet de SCoT le 19 Octobre
- Réunions publiques

2017 :

- Enquête publique
- La tenue de 19 Comité Syndicaux au total

Monsieur le Président rappelle que si nous n'avions pas mis en place ce schéma, le scénario tendanciel évoque l'artificialisation de 950 Ha supplémentaires en 20 ans contre 300 ha proposés dans le projet. Cette réduction s'accompagne d'une répartition des formes urbaines, plus à même de proposer un parcours résidentiel pour ses habitants et les 10 000 nouveaux de la perspective de croissance démographique envisagée.

Le Document d'Orientations et D'objectifs est présenté, il s'articule autour de 3 axes comme suit :

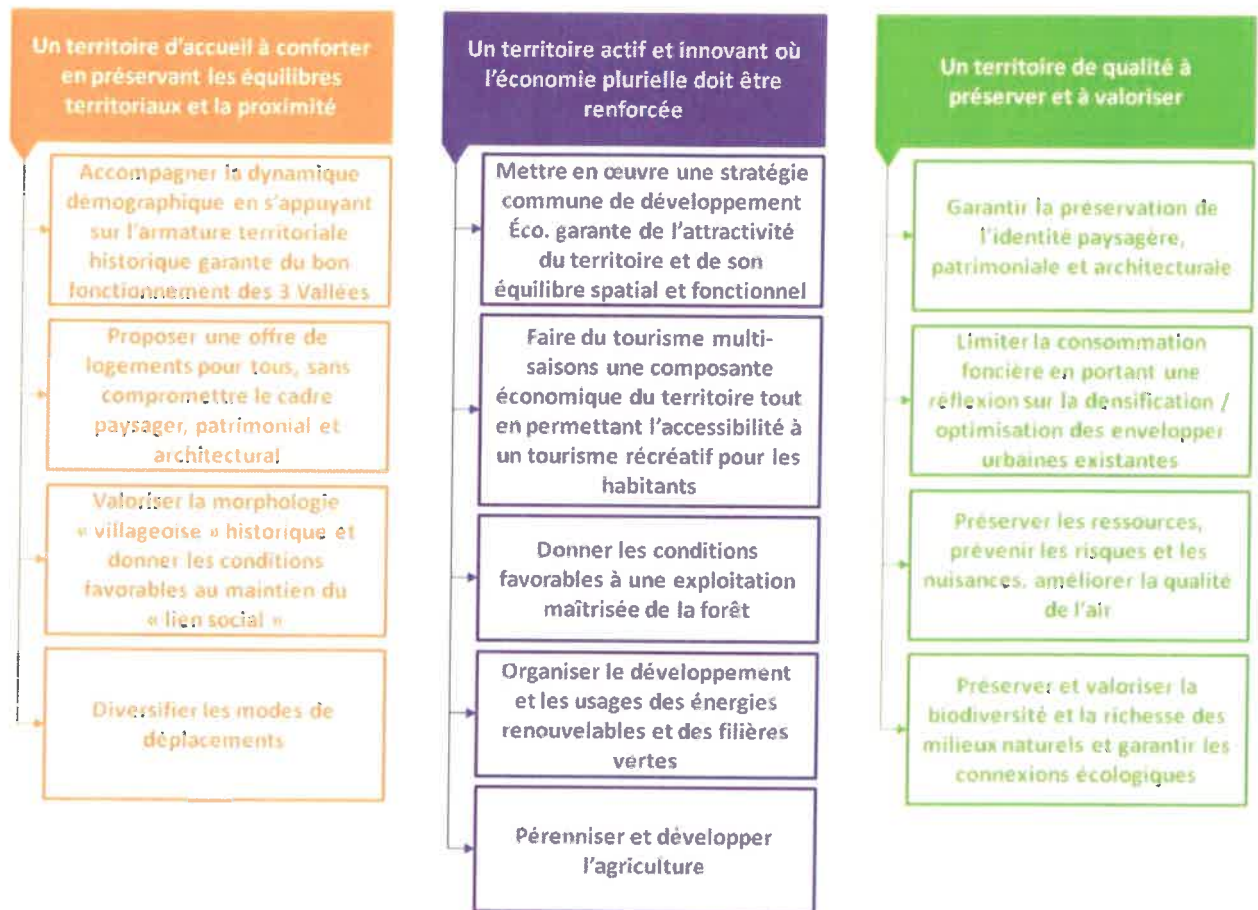
COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com



Sur l'Axe 1 :

L'armature territoriale des 3 Vallées s'appuie sur une structuration Pôle / Bourg / Village avec un équilibre démographique stable depuis le 19ème siècle. Lors des débats fondateurs du PADD il a été unanimement acquis que ce développement avait été harmonieux, satisfaisant les habitants du territoire et méritait d'être conforté en l'état. La volonté politique des élus a été de conserver cet équilibre social et économique au sein du territoire en proposant un scénario de croissance démographique de 1.6%/an pour toutes les communes du territoire.

Les élus ont été attachés à également proposer une offre de logement diversifiée et sont restés attentifs à conserver l'authenticité architecturale.

Sur l'Axe 2 :

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

Il est rappelé que notre développement économique doit aussi se faire dans notre territoire périphérique. Il s'agit en effet de résidentialiser notre économie.

P31 du DOO, une correction est proposée:

Mettre en corrélation la somme du tableau des surfaces des capacités de développement des ZAE avec ceux de la prescription. Il s'agit d'une erreur matérielle.

Il est écrit p.31

« Développer une offre d'environ 31 Ha dont :

Environ 21,5 Ha mobilisables à moyen terme

Environ 9,8 HA mobilisables à long terme »

Il sera écrit :

« Développer une offre d'environ 31 Ha dont :

Environ 22,8 Ha mobilisables à moyen terme

Environ 7,9 HA mobilisables à long terme »

Les élus ont réaffirmé que l'agriculture jouait un rôle important sur notre territoire. Des sommets montagnards, aux hauts de vallées en passant par les plaines agraires, son rôle est prépondérant.

Sur l'Axe 3 :

Il est fait état du travail approfondi réalisé sur les coupures vertes, les espaces de bon fonctionnement ainsi que sur les séquences paysagères.

Patrick CHARDON évoque la structuration en cours avec le Syndicat des Rocailles Bellecombe qui permet d'optimiser la gestion de la ressource en eau et son assainissement.

Monsieur le Président rajoute que des prescriptions sur la mise en adéquation ressources en eau et capacité d'assainissement et production de logements ont été inscrites au SCoT.

Par ailleurs, des corrections sur le document de l'évaluation environnementale sont également apportées.

P19 une correction est proposée :

« D'après la base de données nationale BASOL on recense un seul site pollué sur le territoire : sur la commune de Boège, entreprise Saddier Décolletage (terrains pollués par des suintements huileux). »

Cette phrase sera enlevée car Il y a maintenant un parking à cet endroit et la terre a été dépolluée.

P22. une correction est proposée :

« En termes d'assainissement, aucune des deux communautés de communes du territoires des 3 Vallées n'est compétente. Ce domaine est actuellement de la compétence des communes, et parfois délégué à des syndicats, notamment le Syndicat Rocailles Bellecombe (cas de 9 communes sur 11 au sein de la CC4R, à l'exception de Mégevette et Onnion).»

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

Il sera écrit en conséquence :

En termes d'assainissement la CCVV a pris la compétence assainissement collectif et non collectif et a demandé son adhésion au SRB (Syndicat des Rocailles Bellecombe) pour son exercice à compter du 1er janvier 2018.

La CC4R, en revanche ne dispose pas encore de cette compétence.

Ce domaine est souvent délégué à des syndicats, notamment le Syndicat Rocailles Bellecombe (cas de 9 communes sur 11 au sein de la CC4R, à l'exception de Mégevette, Saint Jeoire et Onnion).

Il sera rajouter également P23:

En ce qui concerne la CCVV, un collecteur unique devrait rassembler les eaux usées des communes d'Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Boège/Saxel et Saint-André pour les amener à la STEP de Scientrier dans un délai de cinq ans, faisant ainsi disparaître les STEP de Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard/Burdignin, Boège/Saxel, Saint-André-de-Boège.

p.33 une correction est proposée :

"L'enveloppe maximale consacrée aux extensions urbaines potentielles sera de 2953 ha, dont 263 ha pour la production de logements, soit seulement un faible pourcentage du territoire communautaire."
Cette erreur de chiffre sera corrigée, il s'agit de 295,3 Ha et non 2953 Ha

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votant, le Comité Syndical, décide :

- ***D'approuver le projet de SCoT des 3 vallées tel qu'annexé à la présente délibération, tenant compte des modifications apportées en séance et composé :***
 - ***Du rapport de présentation***
 - ***Du projet d'aménagement et de développement Durable***
 - ***Du Documents d'orientations et d'Objectifs avec ses annexes cartographiques***
- ***De notifier conformément à l'article L143-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le SCoT approuvé à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.***
- ***D'autoriser M. le Président à assurer les mesures d'affichage et de publicité de la présente délibération selon les modalités prévues à l'article R143-14 et suivants du Code de l'Urbanisme ;***
- ***De préciser que conformément à l'article L.143-24 du code de l'urbanisme, le SCoT révisé et publié entrera en vigueur 2 mois après sa transmission à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,***
- ***De préciser que, conformément à l'article L.143-27 du code de l'urbanisme, le SCoT sera exécutoire sera transmis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes comprises dans son périmètre,***
- ***De préciser que le SCoT approuvé sera tenu à disposition du public aux heures d'ouverture du Syndicat Mixte des 3 Vallées et sera consultable sur le site internet du Syndicat Mixte des 3 Vallées***
- ***D'autoriser M. Le Président à prendre tous les actes nécessaires et afférents à la procédure d'approbation du SCoT des 3 Vallées.***

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme SAILLET – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

Il est précisé que la présente délibération sera affichée durant 1 mois :

- **Au siège du SCOT des 3 Vallées**
- **Dans chaque collectivité membre du Syndicat, aux heures d'ouverture de ces dernières**
- **Dans les Mairies des communes comprises dans le périmètre du SCoT**
- **Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.**

19 h 30, Arrivée de Daniel REVUZ

Il est proposé d'éditer les documents du SCoT en 3 Exemplaires par commune, et de l'adresser aux principales personnes publiques associées.

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
24/07/2017

**2. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical
Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :

Le Mercredi 25 Octobre à 18 h 30 à Saxel.

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
24/07/2017

QUESTIONS ORALES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 20 h 00.

Marcellaz, le 30 Octobre 2017
Bruno FOREL, Président du SCoT



Compte-rendu affiché du 30 Octobre 2017 au 30 Novembre 2017 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées www.scot-3-vallees.com et transmis le 21 Juillet aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 JUILLET 2017

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com